Veska Pensionskasse
Caisse de pension

Rapport annuel 2020

Caisse de pension Veska
Jurastrasse 9
5000 Aarau
Téléphone 062 824 63 79
info@veskapk.ch
www.veskapk.ch

TABLE DES MATIÈRES

Rapport annuel 2020 du président du conseil de fondation et du directeur **4**
Comptes annuels 2020 ..... **6**
Annexe **8**

1 Bases et organisation 8
1.1 Forme juridique, but, base et organisation 8
1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie 8
1.3 Indications concernant l'acte et les règlements 8
1.4 Organes et personnes autorisées à signer au 31.12.2020 8
1.5 Bureau 9
1.6 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance 9
1.7 Établissements affiliés (au moins 2 assurés) 9

2 Assurés actifs et bénéficiaires de rentes 10
2.1 Assurés actifs 10
2.2 Bénéficiaires de rentes 10

3 Type de mise en œuvre de l'objectif 11
3.1 Explication des plans de prévoyance 11
3.2 Financement et méthodes de financement 11

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence 12
4.1 Principes de comptabilité et d'évaluation 12

5 Risques actuariels / taux de couverture / couverture des risques 13
5.1 Type de couverture des risques, réassurance 13
5.2 Évolution et rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs (brut) 13
5.3 Total du capital de prévoyance selon la LPP 13
5.4 Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes 13
5.5 Détails concernant les provisions techniques 14
5.6 Réserves de cotisations de l'employeur avec renonciation d'utilisation 15
5.7 Taux de couverture 15

6 Explication des placements de fortune et du résultat net issu du placement de fortune 16
6.1 Organisation de l'activité de placement, restitution d'avantages financiers et déclaration 16
6.2 Liquidités 16
6.3 Créances 16
6.4 Représentation des placements de fortune selon les catégories de placement 17
6.5 Limites de catégories selon OPP 2, art. 50, al. 4 (LPP art. 71, al. 1) 17
6.6 Performance globale des placements de fortune 17

7 Explications sur d'autres postes du bilan et sur le compte d'exploitation 18
7.1 Compte de régularisation actif 18
7.2 Représentation des réserves de cotisations de l'employeur 18
7.3 Calcul et valeur cible des réserves de fluctuation de valeur (RFV) 18
7.4 Évolution des réserves de fluctuation de valeur (RFV) 18
7.5 Fonds libres 18
7.6 Charges administratives 19
7.7 Frais de gestion de fortune 19
7.8 Compte de régularisation passif 19

8 Exigences de l'autorité de surveillance 20

9 Informations complémentaires 20
9.1 Adaptation des rentes 20
9.2 Responsabilité solidaire et garanties 20
9.3 Procédures judiciaires en cours 20
9.4 Liquidation partielle 20
9.5 Information sur l'exercice des droits de vote (rapport ORAb) 20

10 Événements postérieurs à la date du bilan 21

Rapport du président du conseil de fondation

Bien équipé pour affronter la tempête
L'année écoulée a une fois de plus montré à quel point un taux de couverture suffisant est important. Grâce à une bonne capacité de risque, la Caisse de pension VESKA a pu faire face assez sereinement aux aléas dus au COVID sur les marchés des capitaux. Le respect de la stratégie de placement a finalement permis d'enregistrer une performance réjouissante de 3,8% dans un contexte difficile.

La garantie de prestations améliorées
Comme déjà annoncé en 2019, les prestations de la Caisse de pension VESKA ont été améliorées dans différents domaines. Pour garantir ces prestations à long terme également, des provisions correspondantes ont été constituées. Malgré une performance intéressante, cela conduit à un taux de couverture légèrement inférieur de 120,4%. La Caisse de pension VESKA continue ainsi d'être solidement positionnée et peut, grâce à sa capacité de risque, enregistrer une bonne performance également dans le futur.

Poursuite du renforcement du Bureau
Afin de faire face aux charges administratives qui ont augmenté au fil des ans en raison de la croissance de VESKA, le Bureau a été renforcé l'année dernière avec l'arrivée de Pascale Finazzi. Une nouvelle solution informatique moderne a également été évaluée. Elle permettra une large numérisation et permettra de répondre aux exigences liées au télétravail. Son introduction est prévue le 1er janvier 2022.

Remerciements
Des remerciements sincères sont adressés à toute l'équipe du Bureau sous la direction de Martin Hammele. Dans un environnement difficile, ils ont toujours veillé à la haute qualité des prestations fournies par la Caisse de pension VESKA.

Lucian Schucan
Le président du conseil de fondation

Rapport du directeur

Développement général des affaires: Au 31.12.2020 **7'819 assurés actifs et 1'573 bénéficiaires de rentes (année précédente: 7'679 assurés actifs et 1'420 bénéficiaires de rentes)**
En 2019, le nombre d'organisations affiliées a diminué d'une affiliation en 2019 et s'élève à 75 le 31.12.2020 (année précédente: 76). Durant l'année sous revue, il n'y a pas eu de départ effectif d'une organisation affiliée. Les organisations affiliées de moins de deux assurés ne sont, par définition, plus considérées comme telles. Ici, il y a eu une réduction de deux à une personne dans une organisation affiliée. Le nombre d'assurés actifs a encore augmenté en 2020 de 140 personnes (année précédente: augmentation de 184) et est désormais de 7'819. L'augmentation du nombre d'assurés actifs est principalement due à l'importance des organisations affiliées. Pour certaines organisations affiliées, il y a eu des changements de nature organisationnelle qui ont conduit à une augmentation ou une réduction du nombre des assurés. Il convient également de noter qu'en 2020, nous avons mis fin à l'ancienne assurance volontaire sans prime dans 32 cas, ce qui a entraîné des sorties en conséquence.

Durant l'année sous revue, le nombre de bénéficiaires de rentes a quant à lui augmenté de 153 (année précédente: augmentation de 140) et s'élève maintenant à 1'573. Les principales raisons en sont les baby-boomers qui atteignent l'âge de la retraite maintenant et dans les prochaines années, ainsi que les 36 nouveaux bénéficiaires d'une rente d'invalidité. À partir de 2020, les bénéficiaires d'une rente d'invalidité continueront d'être considérés comme tels également après le départ en retraite (rente d'invalidité à vie), et non pas comme des nouveaux bénéficiaires d'une rente de vieillesse, comme c'était le cas jusqu'à présent.

Activités du conseil de fondation
En 2020, trois séances ordinaires du conseil de fondation ont eu lieu. En raison de la pandémie de corona, deux d'entre elles se sont déroulées de façon virtuelle, via Video Call. Par ailleurs, quatre décisions par voie de circulaire ont été adoptées. Fin janvier 2020, un atelier sur l'investissement a été organisé avec le conseil de fondation.

Outre les points à l'ordre du jour standard (résultats des placements, approbation des comptes annuels, fixation des taux d'intérêts, mutations au sein du Bureau), le conseil de fondation s'est penché en particulier sur les thèmes suivants:

Placements:
– Adaptation de la stratégie de placement au 01.01.2021. En particulier, trois nouvelles catégories d'actifs emprunts convertibles, hypothèques et Hedge Funds – ont été adoptées.
– Décision d'introduire une comptabilité des titres gérés en externe à partir du 01.01.2021.

Expertise actuarielle:
– La Caisse de pension Veska continue de bénéficier d'une solide base financière et est ainsi bien parée pour faire face à l'augmentation temporaire des cas de rentes ces prochaines années.
– Il a été décidé d'uniformiser les cotisations pour l'assurance-risque complémentaire à partir du 01.01.2021. Les nouveaux taux s'appliquent aux organisations affiliées qui avaient jusqu'à présent un taux de cotisation plus élevé. Pour les organisations affiliées qui ont payé des cotisations plus basses jusqu'à maintenant, une préservation des droits acquis concernant les anciennes cotisations (basses) a été décidée.

Adaptations du règlement valables à partir du 1er janvier 2021
À partir du 01.01.2021, les adaptations importantes suivantes du règlement ont été décidées:
– Baisse du taux de conversion de 6,0% à 5,6% avec avoir simultané d'un montant de compensation individuel en fonction de l'âge pour les assurés qui, au 31.05.2019, avaient un avoir de vieillesse à la Caisse de pension Veska
– Augmentation de 2 points de pourcentage des taux des cotisations d'épargne pour tous les plans d'épargne
– Baisse de l'âge de la retraite le plus précoce possible de 60 à 58 ans
– Suppression de l'examen de santé pour les nouvelles entrées concernant les salaires inférieurs à CHF 129'060
– En cas de licenciement par l'employeur: possibilité de maintenir facultativement l'assurance à partir de l'âge de 55 ans

Bureau:
– Décision d'utiliser un nouveau logiciel de caisse de pension à partir du 01.01.2022
– Développement du personnel au Bureau

Performance en 2020: 3,8% (année précédente: 12,3%)
L'année de placement 2020 a été très particulière. À partir de février 2020, la crise liée au COVID-19 a rendu caducs en très peu de temps tous les pronostics et toutes les perspectives, car personne n'avait pris en compte ce virus et son impact mondial. Les marchés des placements ont réagi rapidement et drastiquement. Notre performance a elle aussi fondu de 15% en février et mars, Mais les réactions ne sont pas fait attendre et en été (fin juillet), nous étions déjà à -1,8%. Des «bonnes» nouvelles en lien avec la présidentielle américaine, la validation de mesures financières massives de soutien conjoncturel et les succès de la recherche en matière de vaccin contre le corona ont contribué à un très solide mois de novembre et à un bon mois de décembre. En définitive, l'année 2020 s'est achevée avec une performance tout à fait acceptable de +3,8%.

Taux de couverture de 120,4% au 31.12.2020 (année précédente: 122,6%) et rémunération des avoirs de vieillesse de 1,75% en 2021
Après une année de placements qui s'est bien terminée et un déroulement des sinistres conforme aux attentes, cette baisse de 1,8 % du taux de couverture nécessite certainement des explications. Les trois principales raisons résident toutes dans le domaine des provisions techniques:

Le capital de prévoyance bénéficiaires de rente a augmenté de CHF 44,9 mio. À cet égard, l'augmentation de 153 bénéficiaires de rente en utilisant un taux d'intérêt technique de 1,5% s'est révélée substantielle.

Par rapport à l'année précédente, la provision pour les pertes sur retraites a augmenté de CHF 26,5 mio. La raison principale de cette augmentation sensible est la réduction de deux ans (de 60 à 58 ans) du seuil absolu de l'âge de la retraite. Ainsi, deux années quantitativement fortes ont été ajoutées pour le calcul de la provision. Celle-ci tient compte de tous les assurés âgés d'au moins 52 ans au 31.12.2020 (54 ans auparavant). En outre, un pourcentage supérieur de 1% des avoirs de vieillesse correspondants a été appliqué à la provision par rapport à l'année précédente, soit 21% (année précédente: 20%).

La réserve de fluctuation de valeur a augmenté de CHF 5,3 mio. pour s'établir à CHF 7,7 mio. Comme cette provision n'a pas encore atteint sa valeur cible de CHF 15,8 mio., l'excédent positif de CHF 5,3 mio. enregistré en 2020 et issu des cotisations de risque et des provisions nécessaires a de nouveau été entièrement affecté à la constitution de cette provision (année précédente : dissolution de CHF 3,9 mio.).

En 2020, le résultat net des investissements s'élevait à 59,7 mio. de francs (exercice précédent: 172,2 mio.). Au 31.12.2020, le total du bilan a augmenté de CHF 94,7 mio., passant à CHF 1,685 milliard. La baisse du taux de couverture résulte donc de l'augmentation des bénéficiaires de rentes et de l'important renforcement des provisions techniques.

Martin Hammele
Directeur

Bilan

	Index	31.12.20 CHF	31.12.19 CHF
Actifs			
Liquidités	6.2.	50’252’708.83	23’471’553.51
Créances employeur	6.3.	12’752’287.10	13’688’244.20
Créances tiers	6.3.	2’884’582.63	1’622’621.90
Obligations en CHF	6.4.	215’219’572.00	211’767’599.00
Obligations en dev. étr.	6.4.	54’523’653.00	70’459’844.00
Actions Suisse	6.4.	279’299’399.00	256’302’382.00
Actions Étranger	6.4.	236’384’964.00	259’450’985.00
Actions Emerging Markets	6.4.	149’160’988.00	132’419’006.00
Private Equity	6.4.	27’679’087.00	27’481’581.00
Immobilier Suisse	6.4.	372’869’791.00	328’760’635.00
Immobilier Étranger	6.4.	131’303’676.00	139’297’934.00
Matières premières	6.4.	39’673’454.00	15’571’231.00
Insurance Linked Securities, ILS	6.4.	48’136’246.00	48’536’700.00
Senior Loans	6.4.	64’513’001.00	64’060’075.00
Mobilier		1.00	1.00
Placements de fortune		**1’684’653’410.56**	**1’592’890’392.61**
Compte de régularisation actif	7.1.	370’891.04	1’418’846.50
Total actifs		**1’685’024’301.60**	**1’594’309’239.11**
Passifs			
Prestations de libre passage et rentes		13’482’964.47	14’637’929.01
Compte de régularisation passif	7.8.	3’239’179.98	2’128’184.30
Réserves de cotisations de l’employeur	5.6. / 7.2.	12’164’657.15	19’705’285.95
Capital de prévoyance assurés actifs	5.2.	814’653’214.92	786’652’106.55
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.4.	433’692’557.00	388’801’563.00
Provisions techniques	5.5.	126’711’671.00	94’876’263.00
Réserves de fluctuation de valeur	7.4.	281’070’057.08	287’497’907.30
Capital de fondation		10’000.00	10’000.00
Fonds libres	7.5.	0.00	0.00
Total passifs		**1’685’024’301.60**	**1’594’309’239.11**
Réserves de fluctuation de valeur plus fonds libres		281’070’057	287’497’907
Total engagements (cap. prévoy. plus provisions)		1’375’057’443	1’270’329’933
Taux de couverture	**5.7.**	**120,4%**	**122,6%**

Compte d'exploitation

	Index	2020 CHF	2019 CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres			
Cotisations d'épargne employés ordinaires	5.2.	24'571'471.50	23'693'961.40
Cotisations de risque employés	5.4.	5'714'799.10	5'525'487.10
Cotisations d'épargne employeur ordinaires	5.2.	25'862'173.18	24'960'675.20
Versements facultatifs employés	5.2.	7'762'517.60	6'793'304.70
Cotisations de risque employeur	5.4.	6'366'402.13	6'161'126.40
Total cotisations et apports ordinaires et autres		**70'277'363.51**	**67'134'554.80**
Prestations d'entrée			
Apports de libre passage (ALP), y c. intérêts	5.2.	60'879'972.03	55'987'684.83
Apports de libre passage (ALP) changement interne		1'404'861.64	1'243'765.20
Remboursement ALP / cap. prévoy. pour cas de prestation AI	5.4.	697'580.04	761'858.19
Remboursement EPL / divorces	5.2.	3'854'268.80	3'464'454.65
Total prestations d'entrée		**66'836'682.51**	**61'457'762.87**
Flux de cotisations et de prestations d'entrée		**137'114'046.02**	**128'592'317.67**
Prestations réglementaires			
Rentes de vieillesse	5.4.	-18'876'686.00	-17'029'609.00
Rentes de survivants	5.4.	-933'302.80	-729'122.00
Rentes d'invalidité	5.4.	-2'248'900.80	-2'081'351.30
Prestation en capital à la retraite	5.2.	-10'928'174.95	-9'771'515.54
Prestation en capital en cas de décès et d'invalidité	5.2.	0.00	-256'830.70
Prestations en capital autres prestations réglementaires		-28'440.00	-23'670.60
Total prestations réglementaires		**-33'015'504.55**	**-29'892'099.14**
Prestations de sortie			
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.2.	-58'162'621.93	-57'056'994.15
Prestations de libre passage en cas de sortie, en espèces	5.2.	-1'389'922.23	-524'982.49
Prestations de libre passage changement interne		-1'411'210.28	-508'041.20
ALP supplémentaires pour cap. prév. rentiers AI	5.4.	-36'136.85	-39'105.10
Charges extraordinaires		-223'773.80	0.00
Versements anticipés EPL / divorces	5.2.	-2'249'469.40	-767'997.55
Total prestations de sortie		**-63'473'134.49**	**-58'897'120.49**
Sorties pour prestations et versements anticipés		**-96'488'639.04**	**-88'789'219.63**
Constitution / dissolution capitaux de prévoyance, provisions tech. et réserves de cotisations			
Constitution capital de prévoyance actifs	5.2.	-10'531'607.69	-14'970'982.10
Perte / gain de mutation	5.2.	-8'677.90	269'923.65
Revenus extraordinaires		9'236.00	5.40
Constitution capital de prévoyance rentiers	5.4.	-30'317'573.09	-24'832'115.94
Ajustement capital de prévoyance rentiers selon expert	5.4.	-17'910'768.91	-37'523'988.06
Constitution provisions techniques	5.4. / 5.5.	-28'498'060.00	-14'504'674.00
Rémunération du capital de prévoyance	5.2.	-17'460'822.78	-16'790'589.49
Total constitution capitaux de prévoyance, provisions tech. et réserves de cotisations		**-104'718'274.37**	**-108'352'420.54**

	Index	2020 CHF	2019 CHF
Charges d'assurance			
Contributions au fonds de garantie		-684' 030.00	-281'227.00
Total charges d'assurance		**-684'030.00**	**-281'227.00**
Résultat net issu de la part assurance		**-64'776'897.39**	**-68'830'549.50**
Résultat issu des placements de fortune			
Résultat brut issu des liquidités, y c. gains en devises étrangères		-332'556.30	19'072.28
Résultat brut issu des obligations en CHF		3'962'182.88	4'713'372.65
Résultat brut issu des obligations en dev. étr.		-221'741.50	4'420'949.28
Résultat brut issu des actions Suisse		19'344'100.79	58'938'856.92
Résultat brut issu des actions Étranger		20'669'607.96	51'288'959.00
Résultat brut issu des actions Emerging Markets		8'119'314.05	19'179'670.20
Résultat brut issu du Private Equity		377'336.00	2'781'620.55
Résultat brut issu de l'immobilier Suisse		8'844'562.25	25'982'158.39
Résultat brut issu de l'immobilier Étranger		270'834.00	9'597'886.99
Résultat brut issu des matières premières		5'997'600.86	1'626'082.72
Résultat brut issu des Insurance Linked Securities, ILS		259'238.59	470'784.60
Résultat brut issu des Senior Loans		1'374'060.39	1'264'774.26
Remboursements / rétrocessions	7.7.	163'601.52	225'240.70
Frais directs de gestion de fortune	7.7.	-1'086'691.16	-957'808.63
Frais indirects de gestion de fortune (TER)	7.7.	-7'929'717.82	-7'292'663.00
Taux d'intérêt sur réserves de cotisations de l'employeur	7.2.	0.00	0.00
Intérêts moratoires et frais sur ALP et rentes		-92'612.30	-70'379.86
Total résultat net issu des placements de fortune		**59'719'120.21**	**172'188'577.05**
Charges administratives			
Charges administratives (salaires, SR, IT, loyer, etc.)	7.6.	-1'215'799.55	-1'033'190.03
Honoraires organe de révision et experts	7.6.	-130'688.99	-81'330.10
Frais autorité de surveillance	7.6.	-23'584.50	-4'275.75
Coûts marketing et publicité	7.6.	0.00	0.00
Coûts courtage	7.6.	0.00	0.00
Total charges administratives		**-1'370'073.04**	**-1'118'795.88**
Résultat avant dissolution / constitution réserves de fluctuation de valeur		**6'427'850.22**	**102'239'231.67**
Constitution réserves de fluctuation de valeur	7.3.	6'427'850.22	-102'239'231.67
Excédent de revenus		**0.00**	**0.00**

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique, but, base et organisation

La Caisse de pension Veska est une fondation de prévoyance professionnelle dont le siège est à Aarau.

Elle a pour objet la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution en faveur des assurés ainsi que de leurs proches et des survivants. Elle les protège des conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. La fondation peut fournir des prestations qui vont au-delà des prestations minimales légales. L'affiliation d'un employeur s'effectue par le biais d'un accord d'affiliation écrit. Sont assurées uniquement les personnes qui sont au service du système social et de santé suisse. La Caisse de pension Veska est une institution de prévoyance autonome sans réassurance.

La Caisse de pension Veska est une institution commune. Cela signifie qu'aucune œuvre de prévoyance individuelle n'est gérée pour les employeurs affiliés. Toutes les provisions et réserves – à l'exception des réserves de cotisations de l'employeur – sont gérées collectivement au niveau de toute la fondation. Sept (année précédente: 9) employeurs possèdent un compte «Réserves de cotisations de l'employeur» à la Caisse de pension Veska.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Caisse de pension Veska est une fondation commune de prévoyance professionnelle exonérée d'impôts, inscrite au registre de la prévoyance professionnelle de l'Office fédéral des assurances sociales au sens des art. 80 ss. CC, art. 331 CO et art. 48 al. 2 LPP.

Conformément à l'art. 48 LPP et à l'art. 3, al. 2 lettre a OPP 1, elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du BVG- und Stiftungsaufsicht Aargau (BVSA) sous le numéro de dossier AG-1571 (n° registre LPP AG 0272). Elle verse au fonds de garantie les cotisations légales.

1.3 Indications concernant l'acte et les règlements

	Adopté	En vigueur depuis
Acte de fondation	17.03.99	17.03.99
Règlement de prévoyance	30.08.19	01.11.19
Règlement pour les placements de fortune	25.11.16	01.01.17
Règlement sur la constitution des provisions techniques	11.12.19	31.12.19
Règlement sur la liquidation partielle	17.03.10	01.01.10
Règlement des coûts	30.08.19	01.11.19
Autre règlement	aucun	

1.4 Organes et personnes autorisées à signer au 31.12.2020

Conseil de fondation

Schucan, Lucian, Zuoz; (P)	Spital Oberengadin, Samedan	représentant de l'employeur
Speck, Guido, Kehrsatz; (VP)	Lindenhofgruppe, Berne	représentant de l'employeur
Eggimann , Yvonne, Grafenried	SBK, Berne	représentante des employés
Fischer, Catherine, Riedholz	Privatklinik Wyss, Münchenbuchsee	représentante des employés
Mayer, Michael, Oberwil	Spitex Basel, Bâle	représentant des employés
Roman, Dajan, Coire	Hôpital cantonal des Grisons, Coire	représentant de l'employeur

(P) = président du conseil de fondation
(VP) = vice-président du conseil de fondation

Les représentants des employeurs sont élus par le comité «H+ Les Hôpitaux de Suisse» à la demande du conseil de fondation. Une représentante des employés est désignée par l'Association suisse des infirmiers et infirmières (ASI). Les deux autres représentants des employés sont des membres d'associations professionnelles du domaine de la santé ou des assurés de la Caisse de pension Veska.

Droit de signature signature collective à deux

1.5 Bureau

Hammele Martin*	directeur, responsable caisses de pension dipl.	taux d'occup. 100%
Weber, Michèle*	directrice suppl., spécialiste en prévoyance professionnelle avec brevet fédéral	taux d'occup. 100%
Finazzi, Pascale*	Administration	taux d'occup. 100%
Hasler, Doris*	Administratrice caisses de pension, comptabilité	taux d'occup. 80%
Hasler, Simone*	Administratrice caisses de pension	taux d'occup. 80%
Schlatter, Priska*	Administratrice caisses de pension	taux d'occup. 70%
Suter, Anneliese	Administration	taux d'occup. 20%
Total		**550%**

* Droit de signature: signature collective à deux

1.6 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Experts pour la prévoyance professionnelle	Dr Philippe Deprez, Deprez Experten AG, Zurich
Organe de révision	thv AG, Aarau
Contrôle des investissements	PPCmetrics AG, Zurich
Conseil stratégie de placement	Kottmann Advisory AG, Zurich
Calcul réserves de fluctuation de valeur	Libera AG, Zurich
Autorité de surveillance	BVG- und Stiftungsaufsicht Aargau (BVSA), Aarau
Office de dépôt	Banque Cantonale d'Argovie, Aarau

1.7 **Établissements affiliés** (au moins 2 assurés)

	31.12.20	**31.12.19**
Établissements de 2 à 49 assurés	52	54
Établissements de 50 à 249 assurés	19	18
Établissements de 250 à 499 assurés	1	1
Établissements de 500 assurés et plus	3	3
Total	**75**	**76**

2 Assurés actifs et bénéficiaires de rente

2.1 Assurés actifs	2020	2019
État au 1.1.	7’679	7’496
Entrées	1’484	1’421
Sorties	-1’344	-1’238
État au 31.12.	**7’819**	**7’679**

*) À partir de l’exercice 2019, la méthode de comptage des assurés actifs a été modifiée. Les nouvelles entrées au 1.1 de l’année suivante ne sont plus prises en compte. De ce fait, le nombre d’assurés actifs ainsi calculé a baissé au 31.12.2018, passant de 7’600 à 7’496.

2.2 Bénéficiaires de rentes	31.12.20	31.12.19
Bénéficiaires d’une rente de vieillesse	1’298	1’195
Bénéficiaires d’une rente d’invalidité	160	136
Bénéficiaires d’une rente de conjoint	76	64
Rentes pour enfant	39	25
Total bénéficiaires de rentes, y c. nouveaux rentiers au 1er janvier	**1’573**	**1’420**

3 Type de mise en œuvre de l'objectif

3.1 Explication des plans de prévoyance

Pour les plans de prévoyance A1, A2, A3, A4, A5, A6, A7, A8 et A9, la masse salariale AVS non coordonnée est assurée. Pour le plan de prévoyance B1, la déduction de coordination légale complète s'applique tandis que pour le plan B2, la moitié de la déduction de coordination est mise en œuvre. Comme variante, une déduction de coordination proportionnelle au taux d'occupation est également proposée.

Le montant de la rente de vieillesse annuelle est calculé en multipliant l'avoir de vieillesse (obligatoire et surobligatoire) acquis au moment de la retraite par un taux de conversion uniforme. Ce dernier était de 6,0% en 2020 (6,0% en 2019) pour l'âge ordinaire de la retraite (64/65 ans).

Le versement anticipé d'une rente de vieillesse est possible à partir de l'âge de 60 ans. Pour chaque année de versement anticipé, le taux de conversion est abaissé de 0,18%. Les mois sont pris en considération au prorata. Comme variante de plan, il est également possible d'opter pour une poursuite de l'épargne jusqu'à l'âge de 70 ans.

La rente d'enfant de retraité s'élève à 20% de la rente de vieillesse; toutefois au maximum à 50% de la rente de vieillesse AVS maximale.

La rente de conjoint ou de partenaire s'élève à 60% de la rente de vieillesse assurée ou de la rente d'invalidité assurée.

Les rentes pour enfant (rentes d'enfant d'invalide et rentes d'orphelin) s'élèvent à 20% de la rente de vieillesse assurée ou de la rente d'invalidité assurée jusqu'à l'âge de 18 ou 25 ans.

Si un assuré non marié (p. ex. un père ou une mère célibataire) ou un assuré marié dont le conjoint ou le partenaire reconnu n'a pas droit à une rente de conjoint ou de partenaire, ou si un partenaire de concubinage enregistré décède, un capital-décès s'élevant au montant de l'avoir de vieillesse accumulé est dû, après déduction faite d'une indemnité éventuelle au conjoint ou partenaire survivant.

La rente d'invalidité s'élève à 100% de la rente de vieillesse assurée. Pour les employeurs présentant une mauvaise évolution des sinistres, des rentes plus faibles sont possibles.

Des rentes de risque supplémentaires temporaires peuvent être convenues. À l'âge de la retraite, la rente d'invalidité ou de conjoint ordinaire plus la rente supplémentaire génèrent des prestations à hauteur de 40%, 50% ou 60% du salaire assuré.

La prestation de libre passage (prestation de sortie) correspond à l'avoir de vieillesse total accumulé à la sortie (art. 15 LFLP), mais au moins au droit prévu à l'art. 17 LFLP et au moins à l'avoir de vieillesse LPP (art. 18 LFLP). La caisse de pension est structurée selon les principes d'une caisse d'épargne, avec une assurance-risque.

3.2 Financement et méthodes de financement

Le financement est effectué par le biais de bonifications de vieillesse ordinaires et de cotisations de risque. Les bonifications de vieillesse sont fixées de telle sorte qu'elles puissent financer au moins les prestations LPP. Les bonifications de vieillesse sont conçues différemment selon le plan de prévoyance.

Par ailleurs, les prestations de libre passage à verser et les contributions fournies à titre facultatif (apports uniques) contribuent à l'augmentation des prestations d'assurance.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les principes de comptabilité et d'évaluation sont conformes aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP 2 et à la Swiss GAAP RPC 26. Tous les postes du bilan ont été évalués à la valeur vénale.

Le capital de prévoyance des assurés actifs de la Caisse de pension Veska correspond à l'inventaire du 31.12.2020.

Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes et les provisions techniques sont calculés – conformément aux directives du conseil de fondation – par l'expert en prévoyance professionnelle. Le taux d'intérêt technique pour l'évaluation des obligations en matière de rente s'élève à 1,5% au 31.12.2020 (année précédente: 1,5%). Les capitaux pour les rentes ont été déterminés conformément aux bases techniques 2015, tables de génération.

La Caisse de pension Veska a fait établir pour la dernière fois au 31.12.2019/ 01.01.2020 une «expertise actuarielle» par le bureau d'experts «Deprez Experten AG». Les experts y confirment que a) le taux d'intérêt technique et les principes actuariels utilisés sont adéquats, b) la Caisse de pension Veska peut garantir au 31.12.2019 qu'elle est en mesure de respecter ses obligations (art. 52e al.1 lettre a LPP), c) les dispositions actuarielles réglementaires sur les prestations et le financement sont conformes aux prescriptions légales (art. 52e, al.1 lettre b LPP) et d) les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.

5 Risques actuariels / taux de couverture / couverture des risques

5.1 Type de couverture des risques, réassurance

En tant qu'institution de prévoyance autonome, la Caisse de pension Veska supporte elle-même les risques vieillesse, décès et invalidité. Par conséquent, elle n'a pas conclu de contrats de réassurance.

5.2 Évolution et rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs (brut)

	31.12.20 CHF	31.12.19 CHF
État du capital de prévoyance au 1.1.	**786'652'107**	**755'160'458**
Correction années précédentes (assurances subséquentes)	45'738	0
Report 01.01.2021	786'697'845	755'160'458
Cotisations d'épargne employés ordinaires	24'571'472	23'693'961
Cotisations d'épargne employeur ordinaires	25'862'173	24'960'675
Autres cotisations employeurs et apports facultatifs employés	7'762'518	6'793'305
ALP à l'entrée	60'879'972	55'987'685
ALP changement interne	1'359'124	1'243'765
Remboursements EPL / divorces	3'854'269	3'464'455
Total apports capital de prévoyance	**124'289'527**	**116'143'846**
Taux d'intérêts capital de prévoyance (2020: 2,25%, 2019: 2,25%)	17'460'823	16'790'589
Total rémunération capital de prévoyance	**17'460'823**	**16'790'589**
Prestations de libre passage à la sortie	-60'887'247	-58'090'018
Divorces versements	-683'479	-53'798
Dissolution pour cause de vieillesse, décès, invalidité	-50'666'940	-42'314'847
Perte / gain de mutation / corrections	8'678	-269'924
Versements EPL	-1'565'990	-714'200
Total dissolution capital de prévoyance	**-113'794'979**	**-101'442'788**
État du capital de prévoyance au 31.12.	**814'653'215**	**786'652'107**

5.3 Total du capital de prévoyance selon la LPP

	31.12.20	31.12.19
Capital de prévoyance selon la LPP	410'143'354	398'026'258
Taux d'intérêt minimal LPP, fixé par le Conseil fédéral	1,00%	1,00%

5.4 Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

Selon les calculs de l'expert en caisses de pension, le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes se compose comme suit:

	31.12.20 CHF	31.12.19 CHF
Valeurs actuelles des rentes	418'292'557	370'064'215
Provision pour cas d'invalidité en cours	12'800'000	13'100'000
Provision pour cas d'invalidité latents	2'600'000	1'900'000
Provision pour réductions de rente	0	3'737'348
Capital de prévoyance rentiers	**433'692'557**	**388'801'563**

	31.12.20 CHF	31.12.19 CHF
État du capital de prévoyance au 1.1.	**388’801’563**	**316’484’443**
Baisse/augmentation cas d’invalidité en cours *)	-300’000	6’876’219
Augmentation des cas d’invalidité latents	700’000	0
Augmentation des cas de prestations avec réductions de rente **)	0	3’084’797
Apport issu du capital de prévoyance assurés actifs	39’710’325	32’286’502
Remboursements prestations de libre passage pour cause d’invalidité	380’318	761’858
Coûts pour cas de prestation/somme des sinistres	6’370’688	5’626’360
Pertes sur les retraites	10’760’496	5’595’896
Rémunération capital de prévoyance rentiers avec 1,5%/2,25%	5’666’582	7’120’900
Baisse du taux d’intérêt technique de 2,25% à 1,5%	0	31’110’334
Ajustement selon le calcul de l’expert	3’661’475	-305’664
Total constitution capital de prévoyance rentiers	**66’949’884**	**92’157’202**
déduction faite des prestations de rente***)	-22’058’890	-19’840’082
Total dissolution capital de prévoyance rentiers	**-22’058’890**	**-19’840’082**
État du capital de prévoyance au 31.12.	**433’692’557**	**388’801’563**

*) À la fin de l’exercice 2020, il y avait 30.1 cas d’invalidité en cours (année précédente: 29.7), pour lesquels des provisions à hauteur de CHF 12’800’100 (année précédente: CHF 13’100’00) ont été constituées. Cette provision a ainsi baissé de CHF 300’000 par rapport à l’année précédente.

**) Par rapport à l’année précédente, le calcul des rentes réduites (en raison d’une surassurance ou d’une violation de l’obligation d’informer) a été basé sur les rentes non réduites. La provision pour les réductions de rentes peut être dissoute et ne devra plus être constituée à l’avenir.

***) Les rentes en cours ont progressé de CHF 2’218’808 par rapport à l’année précédente (année précédente: CHF 1’406’090).

5.5 Détails concernant les provisions techniques	31.12.20 CHF	31.12.19 CHF
Provision pour fluctuations cas à risque		
Valeur de l’année précédente	**7’686’613**	**11’600’000**
Recettes cotisation de risque	12’081’201	11’673’989
Coûts pour cas de prestations	-6’370’688	-5’626’360
Augmentation provision pour cas en cours et latents	-400’000	-6’876’219
Augmentation provision pour réductions de prestations	0	-3’084’797
Dissolution à la valeur cible / augmentation au montant minimal	0	0
Réserve de fluctuation des risques	**12’997’126**	**7’686’613**
Provision pour pertes sur les retraites	**113’714’545**	**87’189’650**
Total provisions techniques	**126’711’671**	**94’876’263**

La provision pour «fluctuations cas à risque» a été vérifiée par l’expert en caisse de pension durant l’exercice 2020 et recalculée. Le montant minimal pour cette provision est désormais de CHF 10,7 mio. (année précédente: CHF 7,1 mio.), la valeur cible est désormais de CHF 15,8 mio. (année précédente: CHF 11.6 mio.). Les frais effectifs pour les nouveaux cas de prestations en 2020 étaient inférieurs de CHF 5’710’513 aux recettes issues des cotisations de risque perçues, qui ont été de CHF 12’081’201 en 2020. Les provisions pour les cas de prestations en cours et latents ont pu être diminuées de CHF 400’000. La provision pour réductions de prestations a été entièrement dissoute. Ce revenu supplémentaire, d’un montant total de CHF 5’310’513 mio., a pu être crédité à la provision «fluctuations cas à risque». Cette provision s’élève désormais à CHF 12’997’126 (année précédente: CHF 7’686’613).

La «provision pour pertes sur les retraites» couvre les coûts supplémentaires des 12 prochaines années (année précédente: 10 ans) dus au taux de conversion trop élevé; cela basé sur le taux de conversion de 1,5% selon les bases techniques 2015, table des générations. Cette provision est orientée sur l’avenir, ce qui signifie que l’expert a déjà tenu compte des décisions du conseil de fondation au 01.01.2021 concernant la baisse du taux de conversion de 6,0% à 5,6% et l’abaissement du seuil absolu de l’âge de la retraite de 60 à 58 ans. Avec la baisse du taux de conversion, la provision mathéma-

tiquement nécessaire pour les pertes sur les retraites diminuera à nouveau sensiblement à partir de 2021. Pour amortir ces fortes fluctuations, le calcul de la provision a été réglementé dans l'annexe au «règlement sur la constitution des provisions techniques». Par conséquent, la provision au 31.12.2020 s'élève à 21% (année précédente: 20%) de la somme des avoirs de vieillesse acquis au jour de référence du 31.12.2020 par les assurés qui ont déjà atteint l'âge limite pour la retraite anticipée la plus précoce possible de 58 ans (année précédente: 60 ans) ou qui l'atteindront dans les 6 ans. La baisse de 2 ans du seuil absolu de l'âge de la retraite signifie toutefois aussi que 2 années supplémentaires doivent être prises en compte dans la provision pour pertes sur les retraites. Principalement pour ces deux raisons, la provision pour pertes sur les retraites a augmenté de CHF 26'524'895, soit de plus de 30%, par rapport à l'année précédente.

5.6 Réserves de cotisations de l'employeur avec renonciation d'utilisation

Il n'existe pas de réserves de cotisations de l'employeur avec renonciation d'utilisation.

5.7 Taux de couverture

	31.12.20 CHF	31.12.19 CHF
Total actifs selon bilan	1'685'024'302	1'594'309'239
déduction faite des prestations de libre passage et rentes	-13'482'964	-14'637'929
déduction faite du compte de régularisation passif	-3'239'180	-2'128'184
déduction faite des réserves de cotisations de l'employeur	-12'164'657	-19'705'286
déduction faite du capital de fondation	-10'000	-10'000
Total fonds disponibles	**1'656'127'500**	**1'557'837'840**
Capital de prévoyance assurés actifs	814'653'215	786'652'107
Capital de prévoyance rentiers	433'692'557	388'801'563
Provisions techniques	126'711'671	94'876'263
Total fonds liés	**1'375'057'443**	**1'270'329'933**
Taux de couverture selon art. 44 OPP 2	**120,4%**	**122,6%**
Taux de couverture écon. (taux d'intérêt tech. capital rentiers -0,4%, année précédente: -0,3%)	**110,1%**	**113,4%**

6 Explication des placements de fortune et du résultat net issu du placement de fortune

6.1 Organisation de l'activité de placement, restitution d'avantages financiers et déclaration

Le dépôt de titres est géré par la Banque Cantonale d'Argovie. Le directeur réalise lui-même des placements, en accord avec les directives du règlement de placement. La banque est à ses côtés pour le conseiller.

En 2005, le conseil de fondation a réglementé de manière exhaustive la restitution d'avantages financiers éventuels et les revenus du directeur. Le directeur doit communiquer chaque année au conseil de fondation le montant et la durée des indemnités perçues en dehors du contrat de travail; cf. art. 48k OPP 2.

Les membres du conseil de fondation, les conseillers impliqués dans la gestion de fortune et les membres du Bureau divulguent chaque année, via une déclaration de loyauté, leurs éventuels conflits d'intérêts; cf art. 48l OPP 2. La déclaration de loyauté comprend aussi les thèmes des affaires propres et des avantages financiers.

6.2 Liquidités	31.12.20 CHF	31.12.19 CHF
Compte chèque postal	4'312'253	6'858'071
Compte d'entreprise BCA	37'433'052	13'976'861
Compte mandat de gestion de fortune BCA	3'126'973	0
Comptes en devises étrangères BCA (EUR et USD)	5'202'966	2'094'825
Raiffeisenbank Erlinsbach, compte épargne	177'465	541'796
Total liquidités	**50'252'709**	**23'471'554**

6.3 Créances	31.12.20 CHF	31.12.19 CHF
Impôt anticipé, AFC Berne	2'884'583	1'622'622
Débiteurs employeur	12'752'287	13'688'244
Total créances	**15'636'870**	**15'310'866**

Tous les débiteurs (impôt anticipé et cotisations en souffrance employeur et employés) ont été réglés à la date de l'audit.

6.4 Représentation des placements de fortune selon les catégories de placement

La stratégie de placement valable, y c. des fourchettes selon le règlement de placement, est appliquée au 31.12.2020.

Type	En CHF 2020	En % 2020	Stratégie 2020 Fourchettes	En CHF 2019	En % 2019
Liquidités	**50’623’601**	**3,0%**	**1%**	**24’890’401**	**1,7%**
Dont compte de rég. actif, mobilier	370’892		0% – 4%	1’418’847	
Oblig./créances en CHF	**230’856’442**	**13,7%**	**16%**	**227’078’465**	**14,2%**
dont dans des fonds	183’219’572		10% – 22%	33’047’924	
Oblig. devise étrangère	**54’523’653**	**3.2%**	**5%**	**70’459’844**	**4,4%**
dont dans des fonds	54’523’653		3% – 7%	65’656’242	
Actions Suisse	**279’299’399**	**16,6%**	**16%**	**256’302’382**	**16,1%**
dont dans des fonds	279’149’399		12% – 20%	119’774’779	
Actions Étranger	**236’384’964**	**14,0%**	**16%**	**259’450’985**	**16,3%**
dont dans des fonds	236’384’964		12% – 20%	259’450’985	
Actions Emerging Markets	**149’160’988**	**8,9%**	**8%**	**132’419’006**	**8,3%**
dont dans des fonds	149’160’988		6% – 10%	132’419’006	
Private Equity	**27’679’087**	**1,6%**	**2%**	**27’481’581**	**1,7%**
dont dans des fonds	27’679’087		0% – 4%	27’481’581	
Immobilier Suisse	**372’869’791**	**22,1%**	**21%**	**328’760’635**	**20,6%**
dont dans des fonds	372’869’791		17% – 25%	328’760’635	
Immobilier Étranger	**131’303’676**	**7,8%**	**9%**	**139’297’934**	**8,7%**
dont dans des fonds	131’303’676		7% – 11%	139’297’934	
Matières premières	**39’673’454**	**2,4%**	**2%**	**15’571’231**	**1,0%**
dont dans des fonds	39’673’454		0% – 4%	15’571’231	
Insur. Linked Securities	**48’136’246**	**2,9%**	**2%**	**48’536’700**	**3,0%**
dont dans des fonds	48’136’246		0% – 4%	48’536’700	
Senior Loans	**64’513’001**	**3,8%**	**2%**	**64’060’075**	**4,0%**
dont dans des fonds	64’513’001		0% – 4%	64’060’075	
Total	**1’685’024’302**	**100,0%**	**100%**	**1’594’309’239**	**100,0%**

6.5 Limites de catégories selon OPP 2, art. 50, al. 4 (LPP art. 71, al. 1)

Fin 2016, le conseil de fondation a fixé la stratégie de placement pour l’année 2017. En tant que jeune caisse de pension (relativement peu de personnes percevant une rente), Veska poursuit depuis plus de 20 ans une stratégie rentable et tolérante aux risques (40% d’actions et aujourd’hui 30% d’immobilier). La part de devises étrangères est de 46,0%, conformément à la stratégie de 2017. Par le biais de l’utilisation de produits protégés contre le risque de change, la valeur cible de 37,5% pour la part de devises étrangères est visée. La part totale non couverte de devises étrangères est de 32,1% au jour de référence (année précédente: 35,2%). Ici aussi, le conseil de fondation accepte résolument le dépassement de la limite OPP 2 de 30% pour des raisons de sécurité et de risque.

La Caisse de pension Veska détient depuis de nombreuses années une part stratégique de devises étrangères de plus de 30%. Veska prend en compte la forte part de devises étrangères avec une réserve de fluctuation de la valeur cible élevée en conséquence. En juillet 2017, l’entreprise Libera AG (anciennement Asalis) de Zurich a procédé aux calculs (réserve de fluctuation de valeur visée, attentes en matière de rendements) pour la stratégie de placement fixée et a déterminé une valeur cible de 34,1% pour la réserve de fluctuation de valeur.

6.6 Performance globale des placements de fortune

La Banque Cantonale d’Argovie (BCA) calcule la performance des placements de fortune. En tenant compte d’une petite position externe résiduelle (actions), la performance nette globale pour l’année sous revue a été de 3,82% (référence: 3,05%). En 2019, le résultat de placement était de 12,3%.

7 Explications sur d'autres postes du bilan et sur le compte d'exploitation

7.1 Compte de régularisation actif

	31.12.20 CHF	31.12.19 CHF
Compte de régularisation actif	85'848	33'646
Intérêts courus obligations en CHF	285'043	1'332'446
Intérêts courus obligations en dev. étr.	0	52'755
Total compte de régularisation actif	**370'891**	**1'418'847**

7.2 Représentation des réserves de cotisations de l'employeur

Réserves de cotisations de l'employeur, 7 employeurs (année précédente: 9)	31.12.20 CHF	31.12.19 CHF
État des réserves de cotisations de l'employeur au 1.1.	19'705'285	23'660'012
Apports	0	3'331'320
Référence pour les paiements de cotisations	-7'540'629	-7'286'047
Rémunération 0,00% (0,00% en 2019)	0	0
État des réserves de cotisations de l'employeur au 31.12.	**12'164'657**	**19'705'285**

7.3 Calcul et valeur cible des réserves de fluctuation de valeur (RFV)

La réserve de fluctuation de valeur est constituée pour faire face aux risques spécifiques du marché et inhérents aux placements de fortune afin de pouvoir durablement respecter la promesse de prestations. La détermination des réserves de fluctuation de valeur nécessaires repose sur des considérations financières et les circonstances actuelles.

En se basant sur les calculs de l'entreprise de conseil A&L Asalis AG (aujourd'hui: Libera AG), le conseil de fondation a fixé la valeur cible pour les réserves de fluctuation de valeur (RFV) à un taux prudent de 34,1%. Le calcul des RFV est effectué selon la méthode «Conditional Value at Risk» (CVaR). La méthode CVaR tient dûment compte de risques extrêmes possibles, comme ceux survenus en 2008 par exemple. Avec des réserves de fluctuation de valeur de 34,1%, deux mauvaises années de placement consécutives ou une année de placement extrêmement mauvaise (comme en 2008) peuvent être absorbées avec une garantie de 97,5%.

Au 31.12.2020, la réserve de fluctuation de valeur s'élève à 20,4%. La réserve de fluctuation de valeur est ainsi créée à environ 60% mais elle n'atteint pas encore la valeur cible.

7.4 Évolution des réserves de fluctuation de valeur (RFV)

	31.12.20 CHF	31.12.19 CHF
État des réserves de fluctuation de valeur au 1.1.	287'497'907	185'258'676
Constitution / dissolution réserve de fluctuation de valeur	-6'427'850	102'239'231
État des réserves de fluctuation de valeur au 31.12.	**281'070'057**	**287'497'907**
Capitaux de prévoyance, y c. provisions tech.	1'375'057'443	1'270'329'933
Réserves de fluctuation de valeur convenues en %	34,1%	34,1%
Réserves de fluctuation de valeur convenues	468'894'588	433'182'507
État des réserves de fluctuation de valeur au 31.12.	281'070'057	287'497'907
État RFV en % de la valeur cible	59,9%	66,4%
Besoin résiduel en réserves de fluctuation de valeur	187'824'531	145'684'600

7.5 Fonds libres

Conformément à l'art. 2 du règlement sur la constitution des provisions techniques, les fonds libres ne peuvent être affichés que lorsque les provisions techniques et la réserve de fluctuation de valeur ont été constituées jusqu'à la valeur cible. Au 31.12.2020, les provisions techniques se situent dans la fourchette autorisée. Par contre, la réserve de fluctuation de valeur n'est que d'environ 60% de la valeur cible convenue. Il n'existe donc pas de fonds libres.

7.6 Charges administratives

Malgré une nette augmentation en partie due à des effets exceptionnels, les coûts administratifs générés par l'administration des assurés restent à un niveau comparativement bas. Ces coûts sont pris en charge par la fondation, c'est-à-dire par la Caisse de pension Veska.

	31.12.20 CHF	31.12.19 CHF
Charges administratives (salaires, SR, IT, loyer, etc.)	1'215'800	1'033'191
Honoraires organe de révision et experts	130'689	81'330
Coûts organe de surveillance	23'585	4'276
Coûts marketing et publicité	0	0
Coûts courtage	0	0
Total charges administratives	**1'370'073**	**1'118'796**
Nombre d'assurés (actifs et bénéficiaires de rente)	9'392	9'099
Coûts administratifs en CHF par personne assurée **(sans frais de gestion de fortune)**	**146**	**123**

7.7 Frais de gestion de fortune

	31.12.20 CHF	31.12.19 CHF
Coûts achat / vente titres	371'204	366'970
Frais de dépôt et dépenses	511'488	423'068
Frais de gestion de fortune	203'999	167'771
Total frais directs de gestion de fortune	**1'086'691**	**957'809**
Frais indirects de gestion de fortune (TER)	7'929'718	7'292'663
Remboursements / rétrocessions	-163'602	-195'925
Total frais de gestion de fortune	**8'852'807**	**8'054'547**

La Caisse de pension Veska n'emploie pas de gestionnaire de fortune externe sauf par le biais de fonds et d'avoirs spéciaux des fondations de placement. Les coûts globaux de la BCA pour la gestion de dépôt, y c. crédits d'intérêts et de dividendes, livraison et la remise des titres et le Global Custody, s'élèvent, à 2.00 points de base (0,020%) des actifs immobilisés gérés durant l'année sous revue.
Pour 6 (année précédente: 4) fonds déployés, les banques gérant ces fonds versent directement à la Caisse de pension Veska des remboursements sous forme de rabais de volume. Les remboursements (rétrocessions) sont transférés à la Caisse de pension Veska et comptabilisés comme revenus.
La somme de tous les chiffres clés des coûts pour les placements collectifs considérés comme «transparents» s'élève à CHF 7'929'718 (année précédente: 7'292'663). Le total des frais de gestion de fortune s'élève à CHF 8'852'807 ou 0,53% (année précédente: 0,51%) du total du bilan de CHF 1'685'024'302. Le ratio de transparence des coûts est de 96,6% (année précédente: 97,4%). Pour les placements suivants, la Caisse de pension Veska n'a pas reçu d'indications sur leurs coûts (TER) ou aucune valeur testée par un organe de révision n'était disponible:

ISIN	Valeur	Désignation	31.12.20 Valeur pertinente En CHF
XS2'053'910'530	50'133'196	Cert. Ruvercap 2019-open end working capital	24'904'151
CH0'245'131'153	24'513'115	Cert. BCA 2014-open end basket valeur secondaire	6'877'289
LU2'113'608'447	129'928	Partners Group Private Equity Secondary 2020	30'127
CH0'345'080'565	34'508'056	Swiss Mortgage Umrella Fonds hypothécaire	-
LU1'590'848'096	36'912'092	Invesco Global Real Estate Fonds immobilier	14'726'510
Total placements opaques			**46'538'077**
Total placements transparents			1'355'502'784
Total placements opaques			46'538'077
Ratio de transparence des coûts			**96,6%**

7.8 Compte de régularisation passif

Le compte de régularisation passif se compose essentiellement de transferts en cours au sein de la Caisse de pension Veska ainsi que de prestations de libre passage payés d'avance par des personnes qui n'entreront que l'année suivante.

8 Exigences de l'autorité de surveillance

Il n'y a pas d'exigences de la part de l'autorité de surveillance.

9 Informations complémentaires

9.1 Adaptation des rentes

Conformément à l'art. 36, al. 2 LPP, le conseil de fondation doit décider chaque année si et dans quelle ampleur les rentes doivent être adaptées à la hausse des prix. Le droit fédéral et les prescriptions de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 autorisent des augmentations de rente seulement s'il existe des fonds libres. Comme la Caisse de pension Veska ne disposait pas de fonds libres fin 2020, une augmentation de rente n'a pas été possible le 1.1.2021.

9.2 Responsabilité solidaire et garanties

La fondation n'engage pas de responsabilité solidaire et n'accorde pas de garanties.

9.3 Procédures judiciaires en cours

Il n'y a pas de procédures judiciaires en cours.

9.4 Liquidation partielle

En 2020, aucun fait n'est survenu, ayant eu pour conséquence une liquidation partielle.

9.5 Information sur l'exercice des droits de vote (rapport ORAb)

Une fois par an, la Caisse de pension Veska fournit des informations sur le comportement de vote sur son site Internet, conformément à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) du 20 novembre 2013.

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Après la date du bilan le 31.12.2020, aucun événement n'est survenu, ayant un impact significatif sur les actifs, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Caisse de pension Veska.

En 2021, les capitaux de prévoyance seront rémunérés de façon enveloppante au taux de 1,75% (année précédente: 2,25%).

Conformément à l'art. 44 OPP 2, le taux de couverture de la Caisse de pension Veska est de 126% au 31 mai 2021.

Aarau, 25 juin 2021 Caisse de pension Veska

Lucian Schucan
Président

Martin Hammele
Directeur

Treuhand | Steuern | Prüfung

thv AG
Ziegelrain 29
5001 Aarau
Telefon +41 62 837 17 17
Telefax +41 62 837 17 77
thv.aarau@thv.ch
www.thv.ch

Bericht der Revisionsstelle
an den Stiftungsrat
über die Prüfung der Jahresrechnung der
Veska-Pensionskasse
5000 Aarau

Bericht der Revisionsstelle

Bericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung

Als Revisionsstelle haben wir die beiliegende Jahresrechnung der Veska-Pensionskasse, bestehend aus Bilanz, Betriebsrechnung und Anhang für das am 31. Dezember 2020 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Verantwortung des Stiftungsrates

Der Stiftungsrat ist für die Aufstellung der Jahresrechnung in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften, der Stiftungsurkunde und den Reglementen verantwortlich. Diese Verantwortung beinhaltet die Ausgestaltung, Implementierung und Aufrechterhaltung einer internen Kontrolle mit Bezug auf die Aufstellung einer Jahresrechnung, die frei von wesentlichen falschen Angaben als Folge von Verstössen oder Irrtümern ist. Darüber hinaus ist der Stiftungsrat für die Auswahl und die Anwendung sachgemässer Rechnungslegungsmethoden sowie die Vornahme angemessener Schätzungen verantwortlich.

Verantwortung des Experten für berufliche Vorsorge

Für die Prüfung bestimmt der Stiftungsrat neben der Revisionsstelle einen Experten für berufliche Vorsorge. Dieser prüft periodisch, ob die Vorsorgeeinrichtung Sicherheit dafür bietet, dass sie ihre Verpflichtungen erfüllen kann und ob die reglementarischen versicherungstechnischen Bestimmungen über die Leistungen und die Finanzierung den gesetzlichen Vorschriften entsprechen. Für die für versicherungstechnische Risiken notwendigen Rückstellungen ist der aktuelle Bericht des Experten für berufliche Vorsorge nach Artikel 52e Absatz 1 BVG in Verbindung mit Artikel 48 BVV 2 massgebend.

Verantwortung der Revisionsstelle

Unsere Verantwortung ist es, aufgrund unserer Prüfung ein Prüfungsurteil über die Jahresrechnung abzugeben. Wir haben unsere Prüfung in Übereinstimmung mit dem schweizerischen Gesetz und den Schweizer Prüfungsstandards vorgenommen. Nach diesen Standards haben wir die Prüfung so zu planen und durchzuführen, dass wir hinreichende Sicherheit gewinnen, ob die Jahresrechnung frei von wesentlichen falschen Angaben ist.

Eine Prüfung beinhaltet die Durchführung von Prüfungshandlungen zur Erlangung von Prüfungsnachweisen für die in der Jahresrechnung enthaltenen Wertansätze und sonstigen Angaben. Die Auswahl der Prüfungshandlungen liegt im pflichtgemässen Ermessen des Prüfers. Dies schliesst eine Beurteilung der Risiken wesentlicher falscher Angaben in der Jahresrechnung als Folge von Verstössen oder Irrtümern ein. Bei der Beurteilung dieser Risiken berücksichtigt der Prüfer die interne Kontrolle, soweit diese für die Aufstellung der Jahresrechnung von Bedeutung ist, um die den Umständen entsprechenden Prüfungshandlungen festzulegen, nicht aber um ein Prüfungsurteil über die Wirksamkeit der internen Kontrolle abzugeben. Die Prüfung umfasst zudem die Beurteilung der Angemessenheit der angewandten Rechnungslegungsmethoden, der Plausibilität der vorgenommenen Schätzungen sowie eine Würdigung der Gesamtdarstellung der Jahresrechnung. Wir sind der Auffassung, dass die von uns erlangten Prüfungsnachweise eine ausreichende und angemessene Grundlage für unser Prüfungsurteil bilden.

Antea Alliance of independent firms
EXPERT SUISSE

Prüfungsurteil

Nach unserer Beurteilung entspricht die Jahresrechnung für das am 31. Dezember 2020 abgeschlossene Geschäftsjahr dem schweizerischen Gesetz, der Stiftungsurkunde und den Reglementen.

Berichterstattung aufgrund weiterer gesetzlicher und anderer Vorschriften

Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen an die Zulassung (Art. 52b BVG) und die Unabhängigkeit (Art. 34 BVV 2) erfüllen und keine mit unserer Unabhängigkeit nicht vereinbaren Sachverhalte vorliegen.

Ferner haben wir die weiteren in Art. 52c Abs.1 BVG und Art. 35 BVV 2 vorgeschriebenen Prüfungen vorgenommen. Der Stiftungsrat ist für die Erfüllung der gesetzlichen Aufgaben und die Umsetzung der statutarischen und reglementarischen Bestimmungen zur Organisation, zur Geschäftsführung und zur Vermögensanlage verantwortlich.

Wir haben geprüft, ob

- die Organisation und die Geschäftsführung den gesetzlichen und reglementarischen Bestimmungen entsprechen und ob eine der Grösse und Komplexität angemessene interne Kontrolle existiert;
- die Vermögensanlage den gesetzlichen und reglementarischen Bestimmungen entspricht;
- die Alterskonten den gesetzlichen Vorschriften entsprechen;
- die Vorkehren zur Sicherstellung der Loyalität in der Vermögensverwaltung getroffen wurden und die Einhaltung der Loyalitätspflichten sowie die Offenlegung der Interessenverbindungen durch das oberste Organ hinreichend kontrolliert wird;
- die vom Gesetz verlangten Angaben und Meldungen an die Aufsichtsbehörde gemacht wurden;
- in den offen gelegten Rechtsgeschäften mit Nahestehenden die Interessen der Vorsorgeeinrichtung gewahrt sind.

Wir bestätigen, dass die diesbezüglichen anwendbaren gesetzlichen, statutarischen und reglementarischen Vorschriften eingehalten sind.

Wir empfehlen, die vorliegende Jahresrechnung zu genehmigen.

Aarau, 25. Juni 2021

thv AG
Wirtschaftsprüfung

Adrian Scholze
Leitender Revisor
zugelassener Revisionsexperte
dipl. Wirtschaftsprüfer

Rolf Kihm
zugelassener Revisionsexperte
dipl. Wirtschaftsprüfer

Beilage:

- Jahresrechnung (Bilanz, Betriebsrechnung und Anhang)

Caisse de pension Veska
Jurastrasse 9
5000 Aarau
Téléphone 062 824 63 79
info@veskapk.ch
www.veskapk.ch